

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1901)
Heft: 5

Artikel: Propositions individuelles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-240513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans la mémoire aussi facilement que les caractères typographiques.

M. Charvoz voudrait aussi un vocabulaire imprimé, mais pas le Pautex, dont il n'approuve pas le groupement des mots.

Mise aux voix, l'introduction d'un recueil de mots est demandée à l'unanimité.

La suite de la discussion est remise à la prochaine séance.

4^o Propositions individuelles.

M^{me} Ballet rapporte au nom de la commission chargée d'examiner le travail de M^{lle} Métral sur les examens.

Deux personnes seulement ont assisté à la séance de la commission : l'auteur du travail et M^{me} Ballet. Nos deux collègues saisissent cette occasion pour faire remarquer que la nomination d'une commission n'est pas toujours un moyen pratique d'achever l'étude d'une question. Chacun ayant ses occupations diverses et nombreuses, il est difficile de trouver un jour et une heure convenant à tous les membres d'une commission. Nos assemblées sont généralement assez bien composées pour permettre d'aboutir à des conclusions; si une séance ne suffit pas, on peut renvoyer à la suivante la fin de la discussion.

Revenant à la question soumise à la commission, M^{me} Ballet constate que beaucoup de maîtres et de maîtresses tiennent aux examens pour eux et pour leurs élèves. Pour les jeunes fonctionnaires, c'est un moyen de se rendre compte des résultats obtenus; pour d'autres, c'est parfois un stimulant nécessaire. Le mal est qu'on est tenté de travailler pour l'examen et par suite de négliger le développement général et l'éducation, cette partie si importante de la tâche de l'école primaire. L'idéal serait d'avoir un nombre d'inspecteurs et d'inspectrices suffisant pour permettre davantage de liberté quant au nombre et à l'époque des examens.

M^{me} Ballet conclut en déclarant qu'elle souscrit aux conclusions de M^{lle} Métral.

La prochaine assemblée est fixée au 26 courant. M^{me} Ballet annonce que la commission de couture sera prête à rapporter.

La séance est levée à 5 h.

Le Bulletinier, GROSGURIN, LOUIS.
(D'après les notes de M. CHARLES PESSON).